



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 09/09/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 septembre 2015**

--- o0o ---

AFFICHÉ
à la Porte de la MAIRIE
le 23 SEP. 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un septembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS (a procuration pour M. LAFOURCADE), M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour M. GOSSELIN), MM. DUCASSE, BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), Mme GARRIDO, MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE (a procuration pour Mme COUFFIGNAL).

Etaient excusés : Mmes COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), DUBOIS-MAURY, CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), MM. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), GOSSELIN (a donné procuration à Mme BRUGAT), LAFOURCADE (a donné procuration à Mme COURROS), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E

Délibération n°5

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Budget principal – Régime des heures supplémentaires

Par délibération du 28 octobre 2008, le Conseil Municipal de la Ville de TARTAS avait délibéré sur le principe des heures supplémentaires, notamment pour le personnel des services techniques.

De plus, dans le fonctionnement quotidien des services le principe avait été décidé de permettre aux agents de se faire payer les heures supplémentaires dans la limite de 50%, le restant étant récupéré.

En application de la réglementation en vigueur, il est proposé d'étendre le principe des heures supplémentaires à l'ensemble des agents des services de la ville de TARTAS.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable et étend le principe des heures supplémentaires à l'ensemble des agents des services de la ville de TARTAS.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES